

Recommandation officielle de la France sur la :

PREVENTION des ANOMALIES de FERMETURE du TUBE NEURAL

Communication du 31 août 2000 : Ministère de l'emploi et de la solidarité, Secrétariat à la Santé et aux handicapés, annoncée au cours de notre congrès international à Toulouse le 1^{er} septembre 2000.

Les anomalies de fermeture du tube neural, spina bifida et anencéphalie, touchent chaque année, en France près d'une grossesse sur 1000. Elles se constituent très tôt au cours de la grossesse, lors de la troisième et de la quatrième semaine post conceptionnelles et sont responsables de handicaps sévères.

Plusieurs études ont mis en évidence une relation entre la survenue de ce type de malformations et un déficit en acide folique (encore appelé vitamine B9 ou folates en raison de leur présence abondante dans les légumes verts « à feuilles ») en début de grossesse. Parallèlement, l'effet protecteur d'une supplémentation en acide folique des femmes avant même le début de la grossesse a été démontré même si la prévention n'est pas totale car des facteurs génétiques et environnementaux interviennent également dans la survenue de ce type de malformations.

Les résultats de ces études ont conduit certains pays où la survenue de ce type d'anomalies était plus fréquente qu'en France (pays anglo-saxons et Hongrie) à définir une politique de prévention dont l'objectif était d'augmenter les apports en acide folique chez les femmes avant le début de leur grossesse.

Pour évaluer la nécessité éventuelle de renforcer la prévention, la Direction Générale de la Santé a réuni, à ce sujet, un groupe d'experts dont les conclusions la conduisent à rappeler les mesures de prévention existantes en direction des femmes en âge de procréer. La prévention s'appuie sur les professionnels de santé à qui il est demandé :

- 1- D'INSISTER AUPRES DES FEMMES en AGE de PROCREER sur la nécessité de consommer des aliments riches en folates : légumes verts à feuilles, légumes secs, agrumes...A cette fin, ils pourront s'appuyer sur la brochure d'information intitulée « BIEN SE NOURRIR AU FEMININ », réalisée à cet effet par le Ministère de l'emploi et de la solidarité et le Ministère de l'agriculture et de la Pêche. Cette brochure a été largement diffusée en janvier 2000 aux médecins généralistes, gynécologues, obstétriciens, professionnels des services de PMI et enseignants en biologie des lycées. Elle est disponible auprès du Comité français d'Education pour la santé (CFES) et de ses réseaux locaux (CDES).
- 2- DE REALISER POUR LES FEMMES A RISQUE ELEVE une supplémentation en acide folique à la dose de 5mg/jour, dès qu'elles envisagent une grossesse (une spécialité pharmaceutique est disponible). Il est rappelé que les femmes à risque élevé sont :
 -  d'une part celles qui ont un antécédent de grossesse avec anomalie de fermeture du tube neural et
 -  d'autre part, celles qui sont traitées par certains médicaments anti-épileptiques(du fait des carences en folates qu'ils peuvent induire).
- 3- POUR LES FEMMES SANS ANTECEDENT PARTICULIER ET QUI DESIRENT CONCEVOIR, une supplémentation systématique est préconisée mais à une dose moindre de 0,4mg/jour. Plusieurs spécialités pharmaceutiques comportent de l'acide folique à ce dosage, mais en association avec d'autres principes actifs qui empêchent leur administration prolongée et leur administration au cours de la grossesse . C'est la raison pour laquelle la Direction Générale de la Santé a effectué les démarches nécessaires afin qu'une spécialité pharmaceutique d'acide folique, en principe actif unique et dosée à 0,4 mg soit au plus tôt disponible sur le marché. En attendant, l'existence d'un complément alimentaire contenant uniquement de l'acide folique dosé à 0,2 mg/ comprimé est signalée (acide folique CCD).

La DGS rappelle que, pour être efficace, cette prévention doit être entreprise 4 semaines avant la conception et se poursuivre 8 semaines après celle-ci.

Des actions de sensibilisation en direction du grand public relayeront ces messages, dans le cadre du programme national nutrition santé actuellement en préparation.

Le groupe de travail réuni par la Direction Générale de la Santé était constitué de Mesdames les Docteurs : S.DEHE, E.ELEFANT, J.GOUJARD, de madame G.POTIER de COURCY et de Messieurs les Professeurs : G. BOOG, J.HOROVITZ, de Monsieur le Docteur P.MASNOU et de Monsieur le Professeur H.J PHILIPPE.